

Notice pour M. Frölicher.

B.22.6.J.25.- KO.

J'ai exposé à M. Nadig que la réponse du Département de Justice et Police du Canton de Vaud au sujet de l'affaire Coselschi reposait sur un malentendu en ce sens qu'il n'a jamais été question d'autoriser Coselschi à prononcer des conférences en Suisse. M. Nadig a alors suggéré de donner un sauf-conduit à Coselschi si celui-ci devait vraiment se rendre en Suisse pour s'occuper de l'Institut de culture italienne à Lausanne. J'ai fait remarquer qu'une telle mesure serait jugée aussi vexatoire par les autorités italiennes que l'interdiction d'entrer qui frappe actuellement le général italien qui jouit d'une grande influence à Rome. M. Nadig a déclaré alors qu'il en parlerait à M. Stämpfli.

Un peu plus tard M. Nadig a téléphoné disant que le Procureur de la Confédération s'opposait absolument à la levée d'interdiction, sous quelque condition que ce soit. L'enquête à laquelle procède actuellement le Parquet aurait démontré que Coselschi est en relation avec Fonjallaz et les chefs du mouvement fasciste en Suisse. Dans ces conditions, M. Stämpfli estime que la venue en Suisse de Coselschi serait très inopportune et il a refusé très catégoriquement de modifier son point de vue.

Berne, le 9 juin 1936. D

54

